

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014

Le dix-neuf décembre deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
M. LATAUD Philippe - M. JARNY Jean-Claude - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ROBERGEAU
Patrick - M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia - Mme LATLI Typhaine – MORISSET Séverine

ABSENTS REPRESENTES : Mme BRAUD Béatrice (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
M. COLAS Jean-Philippe (*pouvoir à Mme Martine BOUTET*)
M. FREJOUX Bernard (*pouvoir à M. Jacky MEUNIER*)
Mme CHEVALLIER Emmeline (*pouvoir à Mme Cécilia PLAIRE*)
Mme MARTIGNON Sandrine (*pouvoir à M. Typhaine LATLI*)

ABSENTES NON REPRESENTEES : Mme GARDIEN Sandrine
Mme MORISSET Séverine uniquement pour la question n° 1

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine BOUTET

ORDRE DU JOUR :

- 1° **BUDGET PRINCIPAL**
DM2
- 2° **BUDGET ANNEXE « PORT »**
DM2
- 3° **BUDGET ANNEXE « PORT »**
tarifs 2015
- 4° **BUDGET ANNEXE « PORT »**
dragages 2015 – demande de subvention
- 5° **SERVICES COMMUNAUX**
tarifs 2015
- 6° **TERRAIN A PIEUX**
tarif 2015
- 7° **CONVENTION JARDINS**
- 8° **RECENSEMENT POPULATION 2015**
nombre d'agents recenseurs
rémunération
- 9° **CONTRE-DIGUE NORD**
échange de terrains
- 10° **COMMISSION SUIVI DES DIGUES**
- 11° **INFORMATIONS DIVERSES**
demande terrain de l'Amicale Canine
schéma régional de cohérence écologique
- 12° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 12/12/2014

Avis affiché le : 12/12/2014

Publié dans le journal Sud-Ouest le :

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	12
Conseillers représentés :	5
Absents non représentés :	1
Votants :	17

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) BUDGET PRINCIPAL : DM 2

La présente décision modificative a pour objet :

- d'équilibrer les chapitres entre eux
- d'inscrire les dotations aux amortissements 2013 et 2014

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité **approuve la décision modificative n° 2** qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	0 €	0 €
investissement	0 €	0 €

Détail section de fonctionnement :

DEPENSES	BUDGET	DM2	TOTAL
Charges à caractère général	357 032,00		357 032,00
Charges de personnel et frais assimilés	737 042,00	-422,00	736 620,00
Atténuations de produits	14 184,00		14 184,00
Autres charges de gestion courante	104 564,00		104 564,00
	1 212 822,00	-422,00	1 212 400,00
Charges financières	43 205,00		43 205,00
Charges exceptionnelles	1 482,00	422,00	1 904,00
Dotations provisions semi-budgétaires			
Dépenses imprévues			
	1 257 509,00	0,00	1 257 509,00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>14 932,00</i>	<i>-11 838,00</i>	<i>3 094,00</i>
<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		<i>11 838,00</i>	<i>11 838,00</i>
<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
	14 932,00	0,00	14 932,00
	1 272 441,00	0,00	1 272 441,00

Détail section d'investissement :

DEPENSES	BUDGET	R à R	DM2	TOTAL
010 Stocks				
20 Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204 Subventions d'équipement versées				
21 Immobilisations corporelles	9 610,00	241 589,00	-125,00	251 074,00
22 Immobilisations reçues en affectation				
23 Immobilisations en cours	2 618,00	312 858,00		315 476,00
Total des opérations d'équipement				
Total dépenses équipeme	12 228,00	554 447,00	-125,00	566 550,00
10 Dotations, fonds divers et réserves				
13 Subventions d'investissement reçues				
16 Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	107 312,00		125,00	107 437,00
165 Dépôts et cautionnements reçus				
18 Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26 Participations et créances ratt. à des particip.				
27 Autres immobilisations financières				
020 Dépenses imprévues	27 723,00			27 723,00
Total dépenses financier	135 035,00	0,00	125,00	135 160,00
45... Total des opé. pour le compte de tiers				
Total dépenses réelles	147 263,00	554 447,00	0,00	701 710,00
040 <i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>				
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	<i>42 060,00</i>			<i>42 060,00</i>
Total dépenses d'ordre	42 060,00	0,00	0,00	42 060,00
TOTAL	189 323,00	554 447,00	0,00	743 770,00

RECETTES	BUDGET	R à R	DM2	TOTAL
010 Stocks				
13 Subventions d'investissement reçues (sf 138)		234 220,00		234 220,00
16 Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	80 000,00			80 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204 Subventions d'équipement versées				
21 Immobilisations corporelles				
22 Immobilisations reçues en affectation				

23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		80 000,00	234 220,00	0,00	314 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	47 000,00			47 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	201 109,72			201 109,72
138	Autres subv.d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	5 331,00			5 331,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		253 440,72	0,00	0,00	253 440,72
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		333 440,72	234 220,00	0,00	567 660,72
021	Virement de la section de fonctionnement	14 932,00		-11 838,00	3 094,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections			11 838,00	11 838,00
041	Opérations patrimoniales	42 060,00			42 060,00
Total des recettes d'ordre d'invest.		56 992,00	0,00	0,00	56 992,00
TOTAL		390 432,72	234 220,00	0,00	624 652,72
					119 117,28
					743 770,00

2°) BUDGET ANNEXE PORT : DM 2

La présente décision modificative a pour objet d'équilibrer les comptes entre eux pour :

- abonder les crédits nécessaires au paiement des intérêts d'emprunt
- mettre en réserve des crédits en investissement pour l'acquisition de 3 pontons d'occasion. Cette acquisition a reçu l'avis favorable du conseil Portuaire réuni pour la circonstance le 04/12/2014.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité **approuve la décision modificative n° 2** qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	0 €	0 €
investissement	0 €	0 €

Détail section de fonctionnement :

DEPENSES		2014	DM1	DM2
6061	eau, électricité	4 000,00 €	-500,00 €	-1 060,00 €
6063	fournitures entretien	2 500,00 €		
6066	carburant	3 000,00 €		
6132	redevance domaniale	1 100,00 €		
61551	entretien tracteur	5 000,00 €		
61558	enlèvement déchets	11 000,00 €		
6156	VERITAS	500,00 €		
6161	assurances	555,00 €		
62885	dragages 2014	33 750,00 €		
66111	intérêts	400,00 €		1 060,00 €
666	perte de change	700,00 €		
673	titres annulés	1 000,00 €	500,00 €	
023	virement pour investissement	25 821,00 €		
		89 326,00 €	0,00 €	0,00 €

Détail section d'investissement :

DEPENSES		R à R	2014	DM1	DM2
1641	emprunts en euros		12 500,00 €		
1643	emprunts en devises		2 100,00 €		
23154	provision honoraires MO et trx	74 077,00 €	9 221,00 €		- 1 916,66 €
23155	acq 50 Corps morts	19 923,00 €			
21884	acq 3 pontons d'occasion				3 000,00 €
21882	débroussailleuse		2 000,00 €		- 1 083,34 €
		94 000,00 €	25 821,00 €		- €
		119 821,00 €			

3°) **TARIFS PORT 2015**

Sur proposition du Conseil Portuaire, le conseil Municipal par **14 voix POUR** ; 2 voix CONTRE (M. JARNY et Mme CHEVALLIER) ; 2 ABSTENTIONS (Mme LATLI et Mme MORISSET) **adopte** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

plaisancier + corps mort privé du 1er avril au 15 novembre	moins de 8 m	225,00 €
	8 m et +	300,00 €
plaisancier + corps mort communal du 1er avril au 15 novembre	moins de 8 m	225,00 €
	8 m et +	300,00 €

bateau mytiliculteur à l'année	moins de 15 m	24,59 €
	15 m et plus	32,27 €
Corps mort ANNEXE des mytiliculteurs		19,32 €
taxe d'usage	le point	1,54 €

bateau pêcheur à l'année	moins de 8 m	79,93 €
	8 m et plus	159,85 €
bateau Pêcheur saison civiles du 1er décembre au 31 mars	moins de 8 m	125,00 €
	8 m et plus	200,00 €

location de D.P.M.	le m2 non bâti	1,54 €
	le m2 bâti	3,08 €

CORPS MORT		79,93 €
------------	--	---------

REDEVANCE D'USAGE TERRE PLEIN	USAGER		NON USAGER		
	HT	TTC	HT	TTC	
1ère semaine à compter du 1er jour		gratuit	16,67 €	20 €	
2ème semaine à compter du 1er jour	16,67 €	20 €	33,34 €	40 €	
3ème semaine à compter du 1er jour	16,67 €	20 €	33,34 €	40 €	
4ème semaine à compter du 1er jour	41,67 €	50 €	58,34 €	70 €	
suivantes à compter du 1er jour	41,67 €	50 €	58,34 €	70 €	
MISES A L'EAU					
forfait annuel			41,67 €	50 €	
1 jour			4,17 €	5 €	
CORPS MORT VISITEUR					
≤ 8 m			20,84 €	25 €	semaine
			62,50 €	75 €	mois
> 8 m			25,00 €	30 €	semaine
			75,00 €	90 €	mois
redevance occupation sans titre			16,67 €	20 €	p/jour

Madame CHEVALIER Emmeline, absente de la séance, a demandé par écrit communication de la liste des personnes composant le conseil portuaire.
Monsieur MEUNIER en donne lecture, soit 30 membres nommés par le Président du Conseil Général.
Liste ci-dessous.

CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS DU PAVÉ ET DU CORPS DE GARDE (Commune de Charron)			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. Patrick BLANCHARD	Conseiller général du Canton de Marans – Mairie de Longèves – 33 rue de Curzay 17230 LONGEVES	M. Lionel QUILLET	Conseiller général du canton d'Ars en Mairie de Loix – Place du marché 17111 LOIX
REPRESENTANTS DU CONCESSIONNAIRE DU PORT – (COMMUNE DE CHARRON)			
M. Patrick ROBERGEAU	3 rue du Port 17230 CHARRON	M. Philippe LATAUD	45 rue de la serpentine 17230 CHARRON
M. Jean-François RAYMOND	2 bis rue Paul Bourgeon 17230 CHARRON	M. Hervé HENNEQUIN	15 bis rue des Groies 17230 CHARRON
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARRON			
M. Jérémy BOISSEAU	Mairie 5 rue des Ecoles – 17230 CHARRON	M. Jacky MEUNIER	Mairie 5 rue des Ecoles – 17230 CHARRON
REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE (COMMUNE DE CHARRON)			
Mme Mireille LAUMIERE	Mairie 5 rue des Ecoles – 17230 CHARRON	M. Thierry PETIT	Mairie 5 rue des Ecoles – 17230 CHARRON
REPRESENTANTS DU PERSONNEL APPARTENANT AU SERVICE CHARGE DU PORT			
Mme Céline POUZIN	Mission MER Département de la Charente-Maritime	M. Laurent GARNIER	Mission MER Département de la Charente-Maritime
REPRESENTANTS DES USAGERS DU PORT			
CONCHYLICULTURE			
Désignés par le Comité Régional Conchylicole Poitou-Charentes			
M. Claude GAUTIER	49 rue Pierre Loti 17230 CHARRON	M. Thierry GAREAU	97 rue Pierre Loti 17230 CHARRON
M. Lionel VERINE	74 rue du 14 juillet 17230 CHARRON	M. Bruno ARRIGNON	1 chemin de la Bertinière 17230 CHARRON
M. Benoît DURIVEAUD	15 rue Beauvoirs 17137 MARSILLY	M. Yannick MARIONNEAU	2 rue du Pas de la Roche 17230 CHARRON
Désignés par le Président du Conseil général			
M. Ludovic BRUNET	46 rue de la Bertinière 17230 CHARRON	M. François MIAU	30 rue du 14 juillet 17230 CHARRON
M. Hugues MORIN	12C rue du 14 juillet 17230 CHARRON	M. Philippe TIECHARD	68 rue Pierre Lotit 17230 CHARRON
M. Vincent BERNARD	2 ter rue du Pavé 17230 CHARRON	M. Sébastien PINEAU	17 Rue des Groies 17230 CHARRON
PLAISANCE			
Désignés par le Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance			
M. Roland DENIS	4 rue des Pommiers 17170 SAINT-JEAN DE LIVERSAY	M. Dominique PICOU	3 rue des Maurines 17230 CHARRON
M. Jean-Philippe JULIEN	Port du Corps de Garde 17230 CHARRON	M. Philippe KINDER	8 Clos des Hautes Groies 17230 CHARRON
M. Lionel GUERIN	4 rue des Moulins 85450 CHAILLE LES MARAIS	M. Bernard QUINTARD	5 rue de la Liberté 85240 FOUSSAIS PAYRE

Nombre de membres constituant ce conseil portuaire : 15
Nombre de membres devant être présents pour délibérer valablement : 10

L'augmentation des tarifs plaisanciers fait débat bien qu'elle fut approuvée par le Conseil Portuaire.
Monsieur ROBERGEAU n'approuve pas le principe d'aligner le montant des redevances des corps morts communaux sur les corps morts privés. C'est injuste, puisque les propriétaires, au contraire des locataires, doivent supporter les charges d'entretien de leur corps mort.
Monsieur MEUNIER répond, qu'à terme, il ne doit plus y avoir de corps morts privés plaisanciers, ceci afin de permettre à la collectivité d'avoir la maîtrise de son plan de mouillage.
Monsieur JARNY exprime lui aussi sont désaccord : l'augmentation est trop importante.
Par compromis, le Maire propose que le budget annexe du Port supporte l'entretien des corps morts privés plaisanciers.
Monsieur VERINE n'est pas d'accord.
Monsieur LATAUD est agacé. Il en a assez de ces usagers qui veulent des services sans rien payer.
Madame CHEVALIER, a également fait part, par écrit, de son étonnement de voir réapparaître une tarification pour les mises à l'eau (rejet du Conseil Municipal en date du 20/06/2014).
Le Maire répond qu'il n'y a pas de raison de passer à côté de cette recette. Les autres ports l'ont déjà instaurée. Il ajoute qu'au vu des débats, il s'inquiète du financement des investissements à venir. Si déjà les augmentations pour améliorer les finances de ce budget annexe font sursauter, qu'en sera-t-il pour des investissements plus importants comme la mise aux normes du Corps de Garde ?...

4°) **BUDGET ANNEXE PORT : ROTODEVASAGES 2015**

Chaque année deux rotodévasages (avril et novembre) sont organisés pour éviter l'envasement de l'accès aux cales du Pavé et du Corps de Garde.

Ce travail donne entière satisfaction aux usagers.

Les travaux sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 40 %.

Pour 2015 dépenses : 36 550 €

Subvention : 14 620 €

Restera à la charge de la Collectivité la somme de 21 930 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les travaux de rotodévasage aux ports du Pavé et du Corps de Garde deux fois par an pour un coût total de **36 550 € HT**

- **s'engage** à inscrire la dépense au budget 2015

- **sollicite** l'aide du Département, soit **14 620 €** (40% de 36 550 €)

Monsieur MEUNIER se demande si c'est bien nécessaire au Corps de Garde de faire deux passages par an ?

5°) **BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : DM 1**

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité **approuve la décision modificative n° 1** qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	0 €	0 €
investissement	0 €	0 €

Détail fonctionnement

DEPENSES		2014	DM1	RECETTES		2014	DM1
				002	excédent antérieur	58 909,54 €	
023	Virement investissement	69 910,00 €	- 11 000,46 €	7083	locations	11 000,46 €	- 11 000,46 €
		69 910,00 €	- 11 000,46 €			69 910,00 €	- 11 000,46 €

Détail INVESTISSEMENT

DEPENSES		2014	DM1	RECETTES		2014	DM1
001	déficit reporté	37 720,00 €		1641	emprunt	100 000,00 €	500 000,00 €
2315	trx ZONE DE STOCKAGE	969 910,00 €	1 992 370,00 €	1068	excédent fonct capitalisé	37 720,00 €	
				021	autofinancement	69 910,00 €	- 11 000,46 €
				1312	subvention Région 80 %	800 000,00 €	1 503 370,46 €
		1 007 630,00 €	1 992 370,00 €			1 007 630,00 €	1 992 370,00 €

Le budget annexe terrain à pieux supportera le projet de zone de stockage. Ce projet estimé au départ à 1 million d'€ doit être réévalué. Le nouvel estimatif prend en compte le coût d'un 4^{ème} bâtiment ainsi que le coût des infrastructures (voirie et réseaux).

A ce jour le projet est évalué à 3 millions d'euros.

Ce prix sera augmenté par le coût du photovoltaïque. Néanmoins si la commune garde la maîtrise de son installation et de sa gestion elle pourra en recueillir les fruits chaque année (revente électricité).

5°) **TARIFS SERVICES COMMUNAUX 2015**

Le conseil Municipal, après délibération, par **10 voix POUR** ; 8 voix CONTRE **adopte** les tarifs suivants **à compter du 1^{er} janvier 2015** :

DROITS DE PLACE	m/l	0,65 €
	camion	78,00 €
FOURRIERE	p/jr	35,00 €

PHOTOCOPIE	A4	0,36 €
Location terrains communaux	terrain bâti le m2	0,47 €
	terrain non bâti le m2	0,37 €
CIMETIERE	concession 30 ans	116,00 €
	concession 50 ans	186,00 €
COLUMBARIUM	15 ans	406,00 €
	30 ans	696,00 €
	1 an	54,00 €
Maison des Associations	p/jr	109,00 €
	caution	580,00 €
SALLE DES FETES	vin d'honneur	109,00 €
	autres : 1 jour	271,00 €
	autres : 2 jours	433,00 €
	caution	580,00 €

Rappel : gratuité des salles pour les associations de la commune.

6°) **TARIF TERRAIN A PIEUX 2015**

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **adopte pour l'année 2015** le maintien du tarif voté en 2012, **soit 1,14 € le m²**.

7°) **CONVENTION JARDINS**

La commune de Charron est propriétaire de terrains dont elle n'a pas l'utilité du fait de leur situation. Ces terrains sont attribués par délibération du conseil municipal à des particuliers ou à des agriculteurs. * Les agriculteurs paient un fermage annuel calculé selon un tarif officiel en fonction de la catégorie des terres mises à leur disposition.

Les particuliers paient une location annuelle dont le prix au m² est fixé chaque année par le conseil municipal.

Jusqu'à présent, aucune convention n'est venue réglementer l'usage de ces biens mis à disposition pour les particuliers jardiniers.

Pour remédier à cette situation un projet de convention a été rédigé. Chaque conseiller en a reçu un exemplaire.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **adopte** les termes de la convention qui fixe les modalités d'usage des terrains mis à disposition
- **autorise** le Maire à la signer.

A la demande de madame CHEVALIER, les articles 4 et 11 ont été modifiés.

8°) **RECENSEMENT 2015 : RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS**

Depuis la loi 2002-276 relative à la démocratie de proximité, le recensement de la population ne se fait plus pour toutes les communes, à la même période. Il se fait tous les 5 ans, dans un ordre défini par l'INSEE.

Pour Charron le recensement est prévu du **15 janvier au 14 février 2015**.

La commune est chargée du recrutement des agents recenseurs et de leur rémunération.

Il faut compter au maximum **250** logements par agent recenseur. Pour dédommager la commune des frais engendrés par cette opération, l'Etat versera en 2015 une dotation forfaitaire de **3 982 €**.

La rémunération des agents recenseurs est fixée librement par le conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **autorise** le Maire à recruter **quatre agents recenseurs** pour la période du **1^{er} janvier au 15 février 2015**

- **fixe par 17 voix POUR** ; 1 voix CONTRE (Mme Sandrine GARDIEN) leur rémunération comme suit :

15 € le relevé d'adresses

20 € la séance de formation (2 formations sont prévues)

0,80 € la feuille de logement

1,20 € la feuille individuelle

- **s'engager** à inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires au paiement des rémunérations charges comprises

Les tarifs de rémunération votés sont les même que ceux votés pour le recensement 2010.

9°) **CONTRE DIGUE NORD : ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. Michel PIGNON**

Dans le cadre des acquisitions des emprises de la contre digue nord Bas-Bizet/La loge, le conseil municipal a accepté le 20 juin 2014, de faire un échange de terrains avec monsieur Michel PIGNON. Les superficies exactes des emprises n'étaient pas encore connues.

Le géomètre ayant terminé les travaux de division, le conseil municipal doit à nouveau délibérer sur la base des superficies exactes, soit :

Terrains appartenant à Monsieur Michel PIGNON (emprises de la contre-digue) :

Section AH n° 113 pour une emprise de 1104 m² sis au lieudit Les Sables de Bourg Chapon

Section AH n° 108 pour une emprise de 466 m² sis au lieudit Les Sables de Bourg Chapon

Contre les terrains appartenant à la commune de Charron déduction faite des emprises de la contre-digue) :

Section AH n° 107 d'une superficie de 6 697 m²

Section AH n° 106 d'une superficie de 2 522 m²

Section AH n° 117 d'une superficie de 2 226 m²

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **accepte** l'échange tel que décrit ci-dessus

- **autorise** le Maire à signer l'acte notarié

- **dit** que les frais de géomètre et les frais notariés sont à la charge de la commune et figurent déjà au budget 2014.

10° **COMMISSION SUIVI DES DIGUES**

L'entretien de la digue de Bas-Bizet relève de la compétence communale. En ce qui concerne la digue ouest, la commune en aura l'entretien par convention avec le SIEAGH.

Pour ce qui est du suivi de leur état général (couvert herbeux, érosion, clapets) il convient de mettre en place une cellule de veille chargée de relever les aléas selon une périodicité à déterminer

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **crée** une commission municipale de suivi des digues élargie à des personnes extérieures au conseil municipal

- **fixe sa composition** ainsi :

- trois représentants du conseil municipal
- un représentant du service technique
- deux représentants par secteur concerné
 - Bas-Bizet
 - Rue Pierre Loti
 - Rue Pasteur
 - Rue de Versailles.

- **désigne** les représentants du conseil municipal, soit

M. Jérémy BOISSEAU ; M. Jacky MEUNIER. ; M. Jean-Philippe COLAS

- **confie au Maire** la désignation du représentant du service technique et après consultation dans les secteurs concernés, la désignation de huit personnes volontaires pour participer à la cellule de veille.

11° **INFORMATIONS DIVERSES**

DEMANDE TERRAIN AMICALE CANINE

L'Amicale Canine, association loi 1901, dont l'activité se déroule à Saint-Sauveur d'Aunis est contrainte de quitter le terrain qu'elle occupe. Elle recherche un terrain suffisamment grand pour pouvoir poursuivre son activité (éducation canine ; pratique loisirs canins).

Son nouveau lieu d'installation deviendra son nouveau siège social.

L'association s'engage à aménager le terrain qui lui sera confié, à rénover le bâtiment existant et à poser une clôture.

Cette association compte environ une centaine d'adhérents.

Le Maire propose de mettre à la disposition de l'association l'ancien terrain de camping.

Les conseillers, à l'unanimité, **acceptent** d'accueillir l'Amicale Canine, sur les terrains cadastrés :

- AB 1 17 395 m² propriété communale
- AD 143 12 173 m² propriété communale ; occupation partagée avec l'association « Lévrier et Cie »

- AD 137 922 m² propriété Etat mise à la disposition de la commune
- AD 138 970 m² propriété Etat mise à la disposition de la commune
- AD 139 970 m² propriété Etat mise à la disposition de la commune
- AD 140 970 m² propriété Etat mise à la disposition de la commune
- AD 141 970 m² propriété Etat mise à la disposition de la commune

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Pour préserver la biodiversité, l'Etat a imaginé de relier les espaces de protection entre eux, par des couloirs écologiques. Le plan de ce maillage s'intitule Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Ce schéma est élaboré conjointement par l'Etat et la Région. Le SCOT et le PLU de la commune doivent le respecter.

Pour le Poitou-Charentes ce schéma est soumis à l'avis des collectivités jusqu'au mois de janvier. Puis, il sera soumis à l'avis du public.

Le schéma sera ensuite modifié pour tenir compte des observations recueillies ; approuvé par le Conseil Régional et arrêté pour 6 ans par le Préfet de Région.

Ce projet est téléchargeable sur le site <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

Monsieur Jean-Claude JARNY fait part de sa méfiance : il faut être vigilant ; veiller à ne pas rajouter des contraintes supplémentaires au territoire de Charron. Il y a déjà Natura 2000, les ZNIEFF...

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un **avis défavorable** au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charentes.

Résultat du vote :

POUR le projet SRCE Poitou-Charentes : 6 voix

CONTRE le projet SRCE Poitou-Charentes : **11 voix**

FIN DE LA SEANCE : 22 h 00

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine	BAUDOUIN Olivier		
	LATAUD Philippe	JARNY Jean-Claude	NAULET Marie-Bernadette	ROBERGEAU Patrick	
		VERINE Mickaël	PLAIRE Cécilia	LATLI Typhaine	MORISSET Séverine